



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE COMPLET DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

***LETTRES D'INTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE DES ACTIONS
ET ACCORDS DE PRINCIPE DES FINANCEURS***

H – LETTRES D'INTENTION ET ACCORDS DE PRINCIPE

DÉCLARATION D'INTENTION DU PORTEUR DE PROJET

IRÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 27 juillet 2017



Monsieur Michel CADOT
Préfet coordonnateur de bassin
Seine-Normandie
5 rue Leblanc
75015 PARIS

Affaire suivie par :
Jérémy REIGNER
Ingénieur Inondations et Territoires
Direction de l'Appui aux Territoires
Tél. : 03 25 28 45 94
Courriel : [jeremy.reigner@seinegrandslacs.fr](mailto:j Jeremy.reigner@seinegrandslacs.fr)

Objet : Intention de proposer à la labellisation un projet de PAPI complet sur l'unité hydrographique du bassin de la Seine amont

Monsieur le Préfet,

Sous l'impulsion des services de l'État et des collectivités territoriales, les dispositions de la Directive Inondation sont mises en œuvre progressivement sur le bassin Seine-Normandie.

- À ce titre, Madame la Préfète de l'Aube a sollicité l'EPTB Seine Grands Lacs pour porter l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), issue de l'identification de l'agglomération troyenne en territoire à risque important (TRI) d'inondation.
- Par ailleurs, dans la continuité du Plan de Submersions Rapides pour la réhabilitation des digues de l'agglomération troyenne, la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes s'est engagée à présenter un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), au stade d'intention. Par courrier du 9 juillet 2013, l'EPTB Seine Grands Lacs a été sollicité par la Communauté d'agglomération du Grand Troyes pour porter ce projet au stade d'intention.

Ces deux démarches ont été conduites de manière cohérente et coordonnée. La stratégie locale du TRI de l'agglomération troyenne a été approuvée par arrêté préfectoral le 9 décembre 2016. Le PAPI au stade d'intention, qui se terminera à la fin de l'année 2017, a été élaboré sur le même périmètre que celui défini pour la stratégie locale. Il visait en priorité l'amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation affectant l'agglomération troyenne et a conduit à mener des investigations complémentaires pour préciser les objectifs et actions à conduire ultérieurement dans le cadre d'un PAPI complet, en déclinaison de la stratégie locale.

Dans la continuité de la dynamique engagée auprès des partenaires notamment la Direction départementale des Territoires de l'Aube et la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, je vous confirme par le présent courrier, l'intention de l'EPTB Seine Grands Lacs de porter un PAPI complet.

Ce programme d'actions permettra d'intervenir activement aux côtés des services de l'État et des collectivités territoriales volontaires pour porter des actions, en vue de réduire les conséquences prévisibles de ce risque majeur. En adéquation avec les recommandations émises par la Commission Mixte Inondation (CMI) du 9 avril 2015, lors de labellisation du PAPI d'intention, le périmètre du PAPI complet s'étend des sources de la Seine dans le département de la Côte-d'Or jusqu'à la confluence avec l'Aube dans le

EPTB Seine Grands Lacs - Syndicat Mixte
8, rue Villiot - 75012 Paris - Tél : 01 44 75 29 29 - Courriel : eptb@seinegrandslacs.fr

département de la Marne, selon une logique de cohérence hydrographique (unité hydrographique de la Seine Amont). Ce périmètre comprend cinq départements (l'Aube, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne et l'Yonne) ainsi que deux régions (Bourgogne Franche-Comté et Grand Est).

Depuis mars 2017, nous travaillons activement à l'élaboration du dossier de candidature avec les principaux partenaires engagés, notamment les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté et Grand Est, les Directions départementales des Territoires de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Yonne. Nous prévoyons de déposer à l'été 2018, auprès du service instructeur que vous aurez désigné, un dossier de candidature, conforme au cahier des charges PAPI 3^{ème} génération, en vue d'une labellisation par la CMI en fin d'année 2018.

Ce dossier s'attachera d'une part, dans un contexte budgétaire très contraint, à mener des investigations complémentaires sur les divers phénomènes d'inondations afin de préciser les objectifs et les futures actions à conduire. D'autre part, il s'attachera à mener des travaux d'aménagements tels que des travaux de ralentissement des écoulements et d'optimisation de système d'endiguement, en déclinaison des réflexions déjà menées dans le cadre du PAPI d'intention.

L'EPTB Seine Grands Lacs prévoit d'assurer le secrétariat technique du programme pendant toute sa durée, en jouant le rôle de « chef de file » des collectivités territoriales et dans le même temps dans une logique de subsidiarité :

- Les collectivités territoriales volontaires assureront la maîtrise d'ouvrage de leurs propres actions sur leur territoire,
- L'EPTB assurera la maîtrise d'ouvrage de ses propres actions.

La durée de ce PAPI complet sera étalée sur une période de six années à partir de janvier 2019. Ce dispositif permettra de mettre en œuvre la stratégie locale et le PAPI d'intention et d'intégrer des actions proposées par les collectivités territoriales présentes sur le périmètre d'action. Cette conjugaison des actions par différents maîtres d'ouvrages, leur emboîtement à différentes échelles, ainsi que leur enrichissement progressif dans le temps permettront d'assurer la cohérence du programme d'actions et de démontrer la qualité et la robustesse de notre candidature.

Nous restons bien entendu à l'écoute de toutes suggestions de votre part et de vos services qui permettraient d'enrichir ce projet avant sa présentation à la labellisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Nota Bene : ce même courrier est adressé ce jour même jour à :

- Madame la Préfète de l'Aube,
- Madame la Préfète de la Côte-d'Or,
- Monsieur le Préfet de la Marne,
- Madame la Préfète de la Haute-Marne,
- Monsieur le Préfet de l'Yonne.

EPTB Seine Grands Lacs - Syndicat Mixte

8, rue Villiot - 75012 Paris - Tél : 01 44 75 29 29 - Courriel : eptb@seinegrandslacs.fr

RÉPONSE A LA DÉCLARATION D'INTENTION DU PORTEUR DE PROJET

*Le Préfet
de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris*



Paris, le - 9 OCT. 2017

N° 2017 - *11590* SGAR/SM/DRIEE/DBSN

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 juillet 2017, vous me faisiez part de votre intention de proposer à la labellisation un projet de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur l'unité hydrographique de la Seine supérieure, de la confluence avec l'Aube jusqu'aux sources de la Seine.

A la suite de notre réunion du 1^{er} septembre 2017 avec le Président Patrick OLLIER, dont vous trouverez ci-joint le relevé de décisions, il m'apparaît important que les dynamiques engagées sur le bassin Seine amont se poursuivent en parallèle des échanges que vous menez par ailleurs avec la Métropole du Grand Paris.

Je suis naturellement favorable à la démarche en cours que vous portez avec les acteurs locaux du bassin Seine amont sur ce PAPI, d'autant plus que le nouveau périmètre retenu couvre l'ensemble du bassin versant conformément à l'avis de la Commission mixte inondation (CMI) du 9 avril 2015.

Dans ce cadre, je saisis mes collègues afin de désigner le préfet pilote et la DREAL en charge de l'instruction du PAPI complet, conformément à l'instruction du gouvernement du 29 juin 2017. Ce PAPI relèvera du cahier des charges dit PAPI 3. Vos services pourront trouver ce nouveau cahier des charges ainsi que les documents d'accompagnement sur le site de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

Monsieur Frédéric MOLOSSI
Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
8, rue Villiot
75 012 PARIS

Immeuble Le Parnasse - 5 rue Leliane 75001 Paris Cedex 03



LE PREFET

Troyes, le 15 février 2018

EPTB Seine Grands Lacs

27 FEV. 2018

Monsieur le Président,

N° 

L'EPTB Seine Grands lacs, porteur du programme d'actions de prévention des Inondations (PAPI) au stade d'intention, a proposé de poursuivre la démarche et d'assurer le portage du dossier de PAPI complet, déclaration d'intention qui a fait l'objet d'un avis favorable du Préfet coordonnateur de bassin.

Par courrier du 30 octobre 2017, Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin m'a confié la mission de préfet pilote du projet dès sa phase préliminaire et pendant toute la démarche de labellisation puis de suivi du projet.

Dans le même courrier, il m'informe qu'il a saisi le préfet de la région Grand Est afin qu'il désigne la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est en tant que service instructeur pour ce PAPI.

Au plan départemental, j'ai désigné la direction départementale des territoires de l'Aube service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la labellisation et le suivi de la mise en œuvre du PAPI. Ce service vous accompagnera dans l'élaboration et le suivi du projet.

Cette organisation s'inscrit dans la poursuite des actions engagées dans le cadre du PAPI d'intention et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le territoire à risque inondation (TRI) de l'agglomération Troyenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Thierry MOSIMANN

Monsieur Frédéric MOLOSSI
Président de Seine Grands Lacs
8 rue Villiot
75012 PARIS

DÉLIBÉRATIONS ET LETTRES D'ENGAGEMENT POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS



TROYES, le 20 juillet 2018

Monsieur le Président
EPTB Seine Grands Lacs
8 rue Villiot
75012 Paris

Objet : Lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du programme d'actions de prévention des inondations de la Seine troyenne et supérieure

Monsieur le Président,

Le périmètre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure recouvre de manière majoritaire le département de l'Aube, et plus spécifiquement la vallée de la Seine. Associée aux diverses instances pour l'élaboration du dossier de labellisation du programme, la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a exprimé son intention pour la mise en œuvre d'actions concertées et en faveur de la prévention des inondations sur la vallée de la Seine.

L'épisode de crue du mois de janvier 2018 a réaffirmé la nécessité pour notre Fédération départementale de recenser de manière exhaustive les annexes hydrauliques ainsi que les zones humides en vue de leur utilisation pérenne dans la réduction du risque inondation mais également dans la perspective d'une gestion piscicole durable.

J'ai le plaisir de vous faire part de l'engagement de la Fédération Départementale de Pêche de l'Aube en qualité de porteur et de suivi de l'action suivante :

- *Action 6.3.1 relative au recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques, entre la commune de Fouchères et la limite aval du périmètre du PAPI, pour leur réhabilitation et leur valorisation*

En ce sens, notre Fédération souhaite recenser ces milieux en vue de travaux et d'opérations d'aménagement nécessaires à la réduction des risques d'inondations et à l'amélioration des fonctionnalités biologiques et piscicoles de ces écosystèmes fragiles. Ces objectifs concordent parfaitement avec les travaux en cours relatifs au programme d'actions de prévention des inondations de la Seine troyenne et supérieure. À ce titre, je vous confirme notre volonté de continuer à travailler en collaboration avec vos services afin de mettre en œuvre les actions identifiées sur le périmètre d'activité de notre association.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de toute ma considération.

Le Président Fédéral,
Benoît BREVOT



Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

89 Rue de la Paix - 10000 TROYES
E-mail : fedepeche10@wanadoo.fr Site internet : www.fedepeche10.fr

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est réuni le jeudi 6 juin à 17h30 au siège social de cette dernière, sous la présidence de Monsieur Benoît BREVOT, Président Fédéral.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par courrier simple ou courriel en date du 8 février 2018.

Il résulte de la feuille de présence que la majorité des administrateurs étant présente ou représentée (14 sur 15), le Conseil d'administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure Approbation du dossier de candidature

Le Président BREVOT rapporte sa participation à la conférence territoriale du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine Supérieure qui s'est tenue le 14 mai dernier à Troyes. Cette prise de parole a permis de d'exposer l'action que souhaite porter notre fédération aux côtés des 7 autres Maitres d'Ouvrages particulièrement engagées dans la thématique des inondations sur ce territoire (TCM, SDDEA, Région Grand Est, DDT et Préfecture de l'Aube, Syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, EPAGE Sequana et Syndicat Départ).

La démarche de notre fédération a été remarquée puisqu'il s'agit de la seule association engagée sur ce sujet sur le bassin Seine-Normandie. Notre action qui porte sur le recensement des annexes hydrauliques et zones humides présentes depuis la prise d'eau du lac Seine jusqu'à la confluence de l'Aube et de la Seine, sera suivie d'une action opérationnelle portée par TCM pour l'exécution des travaux utiles à leur réhabilitation et leur valorisation.

CD

1 BB.

Dans ce contexte, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

1. Approuve le portage du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure par le Syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs.
2. Approuve le dossier de candidature du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure devant la Commission Mixte Inondation en vue de sa labellisation.
3. Sous réserve de la labellisation du projet de PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure, et en partenariat avec le Syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, approuve la maîtrise d'ouvrage de l'action suivante :

Action 6.3 relative au recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques, entre la commune de Fouchères et la limite aval du périmètre du PAPI, pour leur réhabilitation et leur valorisation

4. Autorise le Président ou son représentant à solliciter des aides publiques de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Grand Est, de l'État et tout autre financeur potentiel.
5. Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Délibération prise en Conseil d'Administration le 6 juin 2019, archivé au registre des délibérations du CA, signé et paraphé conformément aux statuts par :

La Secrétaire,
Chantal DHEURLE



Le Président,
Benoît BREVOT





21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tel : 03.80.81.56.25
Fax : 03.80.91.18.58

Mail : contact@syndicatsequana.fr

Châtillon sur Seine, jeudi 16 aout 2018

Le Président

A

EPTB Seine Grands Lacs
Monsieur le Président
8 rue Villiot
75012 PARIS

Objet : Courrier d'intention de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président,

L'extension du périmètre du programme d'actions de prévention des inondations de la Seine troyenne (2015-2018) à l'intégralité du bassin versant amont fait du Syndicat Mixte Sequana un partenaire incontournable pour la mise en œuvre des actions concertées.

Si quelques communes du bassin versant de la Seine amont ont été impactées par les épisodes successifs de crues du mois de janvier 2018, il s'agit avant tout pour le Syndicat Mixte Sequana de participer à une solidarité amont-aval de gestion des eaux au travers de cet engagement dans le PAPI de la Seine troyenne.

Les champs d'expansion de crues du bassin, toujours fonctionnels, assurent une rétention des eaux et leur restitution lente à la décrue, processus naturel participant à la protection de nombre de communes situées en aval. Ces zones méritent d'être protégées et leur capacité de rétention améliorée au besoin.

J'ai le plaisir de vous faire part par cette lettre d'intention, et sous réserve de l'accord du Comité Syndical qui devrait se réunir en novembre 2018, de la volonté du SMS d'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- 1.3 : « modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laignes »
- 1.9.3 : « Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation »
- 6.1.2 : « Démarche pilote d'une SCIC pour la mise en œuvre de mesures de préconisations pour la gestion des ruissellements, en dehors des zones urbaines et sur la préservation des champs d'expansion de crues »
- 6.5.4 : « Travaux d'amélioration sur les conditions d'écoulement au droit des ouvrages hydrauliques »

Le programme d'actions défini par le PAPI facilitera la définition une stratégie de prévention des inondations à l'échelle du SMS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR



NOMBRES DE MEMBRES
Afférents au Comité Syndical : 126
En exercice : 126
Qui ont pris part à la Délibération : 69
Date de la convocation : le 25/10/2018
Date d'affichage : le 07/12/2018

Objet :

N° 45/2018
Programme d'Actions de
Prévention des
Inondations de la Seine
troyenne et supérieure

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte Sequana

Séance du vendredi 30 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 10 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry NAUDINOT.

Présents (délégués GEMAPI) : Messieurs-dames Jérôme DEVILLIERS, Michel RENARD (par pouvoir), Eric TRIBOULET, Marc PESCE, Yves VAILLANT, Jean-Luc VERITA, Jacky LEJAY, Georges REMY, Rémi TOSTAIN, Dominique BOUISSON, Stéphane SEILLER, Olivier CHAUVOT, Eric DUMONT, Marie-Jeanne FOURNIER, Gérard EME, Christian VOLTERRANI, Didier ROBIN, Jean-Louis LAMEY, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, René CARTHERET, Gérard MALNDURY, Georges MORIN, Didier BREDIN, Olivier GUILLEMAN, Bernard CHAUVOT, Hubert BRIGAND, Bernard PRIEUR, Christiane HARNET, André LIPIELLO, Patrick SCHUMMER, François MOYOT, Edwige GUEGAN, Roland VAN HECKE, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Michel REGNER (par pouvoir), Eric MAITROT, Eric TILQUIN, Philippe SAUNOIS, Jérémie BRIGAND, Monique ORMANCEY, Jacques LAZZAROTTI, Marcel JURIE DE LA GRAVIERE, Hubert FLEUROT, Alexandre SOMMET, Grégory HANUSZEK, Fernand LENI, Colette DIOT, Jean-Sébastien TERRILLON, Michel BEUGNOT, Christophe GERARD, Marc FROT, Jean-Pierre SCHAEFFER, Alain VERPY, Benoît DE VALOUS (par pouvoir), Pierre LECOEUR, Claude VINOT (par pouvoir), Marc STIVALET, André LEGENDRE, Vincent CHAUVOT, Jean-Claude PUCH, Raymond LORTAT, Stéphane ROUSSEL, Philippe VINCENT, Christophe FOUILLAND, Alain AUBERT et Marcel VERNEVAUT.

Le périmètre du SMS est intégré dans le périmètre étendu du PAPI complet de la Seine Troyenne et Supérieure. Le Syndicat Mixte Sequana a participé activement à l'élaboration du PAPI complet et est fléché comme un porteur de projet potentiel dans le programme d'actions (2020-2025), notamment au titre du ralentissement des écoulements (zones d'expansion de crues et hydraulique douce) et de la communication.

Le Comité syndical, après discussions :

- Approuve le portage du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure par le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs.

- Sous réserve de la labellisation du projet de PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure et de l'attribution des financements nécessaires et en partenariat avec le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, approuve la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Sequana des actions suivantes :

- Action 1.3 relative à la modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laignes (montant estimatif : 200 000 € TTC)

- Action 1.9.3 relative à la sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation (montant estimatif : 20 000 € TTC)
- Action 6.1.1 relative à la démarche pilote du projet « Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais »
- Action 6.2 relative aux travaux d'amélioration sur les conditions d'écoulement au droit des ouvrages hydrauliques (merlons de curage et digues) (montant estimatif : 300 000 € TTC)

- Autorise le Président à solliciter des aides publiques de l'AESN, la Région BFC, de l'Etat et tout autre financeur potentiel,

- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Vote : 4 contre, 10 abstentions, 55 pour.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Thierry NAUDINOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur Frédéric MOLOSSI
Président
EPTB SEINE GRANDS LACS
8, rue Villiot
75012 PARIS

Troyes, le 11 octobre 2018

Agence Territoriale de Troyes/Chaumont
Affaire suivie par David PRUNIER
03.26.70.86.28
David.prunier@grandest.fr

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole et l'EPTB Seine Grands Lacs se sont engagés conjointement dans l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de la Seine troyenne et supérieure pour lequel vous sollicitez l'engagement de la Région Grand Est en tant que maître d'ouvrage sur certaines actions.

Le PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Troyes ; stratégie pour laquelle la Région Grand Est avait rendu son avis avant approbation.
Les services de la Région participent par ailleurs aux comités techniques et comités de pilotage de définition du PAPI complet.

Les actions aujourd'hui prévues dans le PAPI complet s'inscrivent parfaitement dans la politique régionale en matière d'eaux, politique adoptée le 18 novembre 2016 par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, la Région Grand Est est fortement impliquée dans le soutien d'actions de prévention des inondations puisqu'elle est signataire du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région (CPIER) du Plan Seine 2014-2020.

Pour ces raisons, la Région Grand Est se doit d'être exemplaire, et au-delà de son soutien financier pour les actions de gestion et prévention des inondations, elle souhaite s'engager, sous réserve de labellisation du projet de PAPI, à porter la maîtrise d'ouvrage d'une action en lien avec ses compétences.

Il s'agit de l'action de réalisation de diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements de la Région Grand Est, sur le périmètre du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure, et dont le descriptif est précisé dans la fiche-action ci-jointe.

Dans la mesure où la Région Grand Est ne dispose pas aujourd'hui de crédits pour décliner les recommandations et travaux qui découleront de l'action précédente, elle ne peut pas

Région Grand Est

Adresse postale
Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 81006 - 57070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 66 67

Maison de la Région - 5 rue de Jéricho
CS 70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 91

Maison de la Région - place Gabriel Hockquard
CS 81004 - 57016 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

s'engager dans le portage de l'action suivante, à savoir la réalisation de mesures (travaux et/ou organisationnelles) de réduction de la vulnérabilité des établissements et équipements de la Région Grand Est.

Pour autant, elle pourra envisager de programmer et budgétiser ces opérations par la suite.

Dans la continuité de ses précédents engagements, la Région Grand Est tient à démontrer son implication dans les démarches globales et coordonnées de prévention des inondations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional
Par déléation
Le Directeur de l'Agence Territoriale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Obrecht', written over a horizontal line.

François OBRECHT

PJ : fiche-action « Diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements de la Région Grand Est ».



EPTB Seine Grands Lacs Syndicat mixte
8, rue Villiot
75012 PARIS

Troyes, le 6 novembre 2018

Affaire suivie par :
Claude LÉTIÉ – Tél : 03 25 71 88 98
Claude.leti@syndicatdepart.fr
N°Réf : n°11-103
Dépt : Lettre d'intention

Monsieur le Président,

Le syndicat DEPART s'est engagé, dans le cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne, et en tant que partenaire technique de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, à participer aux réflexions sur la prévention des inondations en réalisant une étude relative à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (fiche-action n°4.1), étude réalisée en 2016.

Le syndicat a également participé à l'élaboration de la SLGRI du TRI de Troyes approuvée le 9 décembre 2016, en cohérence avec le PGRI approuvé le 7 décembre 2015 à l'échelle du bassin Seine Normandie, avec lequel les Schémas de Cohérence Territoriale doivent être compatibles.

Dans la continuité des études du PAPI d'intention de la Seine troyenne et de la stratégie locale du TRI de Troyes, l'EPTB Seine Grands Lacs porte actuellement l'élaboration du dossier du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure.

Dans ce contexte de travail partenarial, le syndicat DEPART est identifié comme un acteur local à même de conduire, à travers sa compétence en matière de SCOT et ses missions d'accompagnement, d'expertise et de conseil, des actions favorisant la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, répondant à l'axe 4 du PAPI complet.

Nous vous confirmons donc par la présente la poursuite de notre engagement en proposant d'assurer la maîtrise d'ouvrage des deux actions suivantes du PAPI complet :

- Action n°4.1 : Favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification (action conduite en régie, échéance 2020-2024),
- Action n°4.2 : Inciter à la conception de projets d'aménagement résilients (10 000 € TTC, échéance 2020-2024).

Nous proposerons prochainement à notre assemblée une délibération en ce sens.



Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de nos sincères et respectueuses salutations.

Le Président,
Jean-Pierre ABEL



Réception au contrôle de légalité le 24/12/2018 à 11:46:02

Reference technique : 010-201802005-20181205-2018_12_02-02

Affiché le 24/12/2018 - Certifié exécutoire le 24/12/2018

SYNDICAT DEPART

SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2018

DATES	
de convocation	19/11/2018
d'affichage	19/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres composant le Comité Syndical du Syndicat D'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne, assemblés en session ordinaire, à l'Ecole Supérieure de Commerce, 217 avenue Pierre Brossolette à Troyes, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre ABEL, Président**.

DELEGUES SYNDICAUX	
en exercice	134
présents	69
votants	82

Étaient présents :

- voir liste des émargements annexée -

Les délégués syndicaux en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION N° 2018-12-02

VOTE	
POUR	82
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Absents ayant donné procuration :

- voir liste des émargements annexée -

Absents excusés :

- voir liste des émargements annexée -

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur Christophe TOURNEMEULE est désigné pour remplir cette fonction.

EXTRAIT N° 2018-12-02 : ENGAGEMENT DU SYNDICAT DANS LE PAPI COMPLET DE LA SEINE TROYENNE ET SUPÉRIEURE

Secrétariat administratif : Mairie - 10420 LES NOES PRES TROYES - 03 25 74 85 86
Assistance technique : 28 boulevard Victor Hugo - 10000 TROYES - 03 25 71 88 98

Réception au contrôle de légalité le 24/12/2018 à 11:46:02

Reference technique : 010-251002005-20181203-2018_12_03-00

Affiché le 24/12/2018 - Certifié exécutoire le 24/12/2018



DELIBERATION n°2018-12-02 du 03 décembre 2018

ENGAGEMENT DU SYNDICAT DANS LE PAPI COMPLET DE LA SEINE TROYENNE ET SUPERIEURE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Le syndicat DEPART s'est engagé, dans le cadre du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) d'intention de la Seine troyenne porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, et en tant que partenaire technique de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, à participer aux réflexions sur la prévention des inondations en réalisant une étude relative à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (fiche-action n°4.1), étude réalisée en 2016.

Le syndicat a également participé à l'élaboration de la SLGRI (stratégie locale de gestion des risques d'inondation) du TRI (territoire à risques importants d'inondation) de Troyes approuvée le 9 décembre 2016, en cohérence avec le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) approuvé le 7 décembre 2015 à l'échelle du bassin Seine Normandie, avec lequel les Schémas de Cohérence Territoriale doivent être compatibles.

Dans la continuité des études du PAPI d'intention de la Seine troyenne et de la stratégie locale du TRI de Troyes, l'EPTB Seine Grands Lacs porte actuellement l'élaboration du dossier du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure.

Dans ce contexte de travail partenarial, le syndicat DEPART est identifié comme un acteur local à même de conduire, à travers sa compétence en matière de SCoT et ses missions d'accompagnement, d'expertise et de conseil, des actions favorisant la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, répondant à l'axe 4 du PAPI complet.

Il est ainsi envisagé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de deux actions du PAPI complet programmées à échéance 2020-2024, répondant aux missions du syndicat, s'inscrivant dans la poursuite du travail engagé et entrant dans le champ de la mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube.

La première action vise à favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification. Elle a pour vocation d'accompagner les collectivités pour la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'un chapitre vulnérabilité dans les Plans Locaux d'Urbanisme en déclinaison du diagnostic de vulnérabilité du SCoT.

La seconde vise à inciter à la conception de projets d'aménagement résilients. L'objectif de cette action est de favoriser les échanges avec les concepteurs de projets et d'élaborer des fiches techniques relatives à la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SYNDICAT DÉPART – comité syndical du 03 décembre 2018

Réception au contrôle de légalité le 24/12/2018 à 11:46:02

Référence technique : 010-2018020005-20181203-2018_12_03-DIC

Affiché le 24/12/2018 - Certifié exécutoire le 24/12/2018

Le Conseil Syndical, sur la proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

De poursuivre son engagement dans la démarche du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure portée par le Syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs,

D'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes, entrant dans le champ de la mise en œuvre du SCUT, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure :

- Action n°4.1 : Favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification (action conduite en régie, échéance 2020-2024)
- Action n°4.2 : Inciter à la conception de projets d'aménagement résilients (10 000 € TTC, échéance 2020-2024)

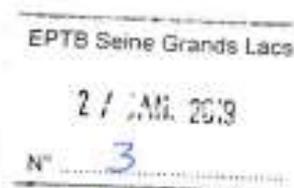
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Le Président
Jean-Pierre ABEL

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

SYNDICAT DÉPART – comité syndical du 03 décembre 2018



LE PREFET

Troyes, le 18 décembre 2018

Monsieur le Président,

L'EPTB Seine Grands lacs, porteur du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est engagé dans l'élaboration du dossier et du programme conjointement avec la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et les services de l'État.

Par courrier du 30 octobre 2017, Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin m'a confié la mission de préfet pilote du projet dès sa phase préliminaire et pendant toute la démarche de labellisation puis de suivi du projet.

J'ai désigné la direction départementale des territoires de l'Aube service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la labellisation et le suivi de la mise en œuvre du PAPI. Ce service vous accompagnera dans l'élaboration et le suivi du projet. Il portera, en lien avec le service interministériel de défense et de protection civile, la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- Action 1.6 relative à l'accompagnement des communes dans la réalisation de campagnes d'information préventive obligatoire
- Action 2.2 relative à la formalisation du partage d'informations en situation de pré et post-crise à l'échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure
- Action 2.3 relative à la création d'un réseau d'observateurs à l'échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure sur les cours d'eaux
- Action 3.1 relative à la formalisation d'un modèle de document de suivi, de compilation des données pour uniformiser les remontées d'informations liées à la gestion de crise
- Action 3.2 relative à l'accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Ces actions s'inscrivent dans la poursuite des mesures engagées dans le cadre du PAPI d'intention et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le territoire à risque inondation (TRI) de l'agglomération Troyenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée

cordiale

Thierry MOSIMANN

Monsieur Frédéric MOLOSSI
Président de Seine Grands Lacs
8 rue Villiot
75012 PARIS

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube – DOT
1, bd Jules Guesde - CS 40769 - 10026 TROYES CEDEX - TELEPHONE 03 25 46 20 25 - TELECOPIEUR 03 25 46 20 99 - dot@aubp.troyes.fr

EPTB Seine Grands Lacs

03 MAI 2019

N° 205

Jean-Michel VIART
Vice-Président

EPTB Seine Grands Lacs
12 rue Villot
75012 PARIS

Visa DGA

Référence : 2019-48/AM/BM/MM
Affaire suivie par : Alex MICHAUX
Téléphone : 03 25 45 27 53

Troyes, le vendredi 19 avril 2019

Objet : Lettre d'intention et d'engagement à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

Monsieur le Président,

Le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure, incluant tout le bassin de la Seine supérieure, font de Troyes Champagne Métropole un partenaire incontournable pour la mise en œuvre d'actions.

Partenaire associé lors de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) du Territoire à Risque important d'Inondations (TRI) de Troyes, et lors du montage du présent dossier de labellisation du PAPI complet, Troyes Champagne Métropole a fait part de ses intentions pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous faire part de l'engagement de Troyes Champagne Métropole en qualité de maître d'ouvrage et de suivi des actions suivantes :

- Action 1.1 – Étude hydrologie urbaine ;
- Action 1.2 – Modélisation couplée assainissement cours d'eaux ;
- Action 1.5 – Reconnaissances et modélisations hydrogéologiques ;
- Action 1.6 – Programme de recherche ayant pour thème le risque d'inondation ;
- Action 1.6.1 Communication sur le risque inondation autour des digues du centre-ville ;
- Action 3.3 – Création d'une base de données enjeux – moyens – actions ;

Tous les renseignements
doivent être adressés à
Monsieur le Président
de Troyes Champagne Métropole
1 place Robert-Galley B.P. 9
10001 Troyes Cedex
Tél : 03 25 45 27 53
troyes-champagne-metropole.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

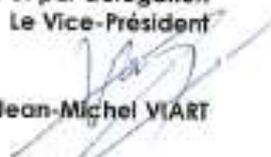


- Action 4.3 – Étude d'intégration écologique et paysagère des digues du centre-ville de Troyes ;
- Action 4.4 – Étude liée aux enjeux de l'eau sur le secteur de la frontière entre Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes ;
- Action 5.1 – Diagnostic de vulnérabilité de la zone d'activités des Écrevalles ;
- Action 5.2 – Diagnostics de vulnérabilité des postes de relevage de l'assainissement ;
- Action 5.3 – Diagnostic de vulnérabilité du site du Grand Véron ;
- Action 5.5 – Diagnostic de vulnérabilité des activités agricoles ;
- Action 6.4 – Élaborations de recommandations en vue de la gestion des eaux pluviales ;
- Action 6.6 – Suppression des remblais des ballastières de Verrières et Bréviandes ;
- Action 7.4 – Étude de conception du projet de sécurisation des digues du centre-ville de l'agglomération troyenne.

En ce sens, Troyes Champagne Métropole confirme son **ENGAGEMENT** à poursuivre sa contribution au programme d'actions et sa mise en œuvre.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de toute ma considération,

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président


Jean-Michel VIART



Frédéric MOLOSSI
EPTB Seine Grands Lacs
12, rue Villiot
75 012 PARIS

Troyes, le 13 mai 2019

Réf : LG/SJ 2019-036

OBJET : PAPI de Troyes et de la Seine Supérieure – lettre d'intention

Monsieur le Président, *Cher Frédéric*

Nos structures travaillent activement à la construction d'un PAPI complet sur le bassin supérieur de la Seine. Celui-ci fait suite au PAPI d'intention qui avait été porté à une échelle plus recentrée sur le TRI de Troyes et son amont.

Notre rendez-vous du 10 avril a été l'occasion d'entériner une stratégie commune d'intervention, orientée sur la maîtrise de l'aléa et l'amélioration de la résilience territoriale. Par ailleurs, le choix de proposer un PAPI prévoyant une clause de révision à mi-parcours permettra aux maîtrises d'ouvrage de poursuivre leurs investigations. Ainsi, les études et travaux à conduire seront précisés.

Fort de ces éléments et conformément aux discussions menées en Bureau Syndical, je vous confirme l'intention du SDDEA et de sa Régie d'être porteurs des opérations suivantes dans le cadre du PAPI :

- 1-4 : Modélisation hydraulique sur la Seine et ses affluents – SDDEA
- 1.B.2 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation – Régie
- 2.2. : Optimisation du réseau de mesure (stations pluviométriques, limnimétriques, piézométriques) et du partage des données – Régie
- 5.6 : Diagnostics de vulnérabilité des infrastructures et des équipements en lien avec la gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable – Régie
- 6.5 : Mise en œuvre d'une opération de ralentissement des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain – SDDEA

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES
ET DE LA DÉMOUSTICATION (SDDEA)
Cité administrative des Vassoules
22 rue Gergoive-Pierre Herluison
C.S. 22076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 21 - www.sddea.fr - Email : sddea@sddea.fr



- 6.7 : Déploiement d'études pilotes sur les sous-bassins vulnérables aux phénomènes d'érosion-ruissellement – SDDEA
- 7.3 : Étude de faisabilité sur l'aménagement du pont et du déversoir de Courtenot – SDDEA

Ces actions ainsi que leur plan de financement seront soumises à validation de notre Assemblée Générale le 27 juin prochain. Il en sera également le cas pour la signature de deux conventions avec votre Etablissement dans le but, en particulier, de déployer notre action en matière de prévention des inondations.

Dans l'attente de nos prochains échanges, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le Président du SDDEA et de sa Régie

Bien amicalement


Nicolas JUILLET



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES
 ET DE LA DÉMÔLITION (SDDEA)
 Cité administrative des Vosnales
 22 rue Grégoire-Pierre Herfuisan
 C.S. 23076 - 10912 Troyes Cedex
 Tél. : 03 25 81 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

ATTESTATIONS DE NON ASSUJETTISSEMENT AU FONDS DE COMPENSATION A LA TVA



ATTESTATION DE NON ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

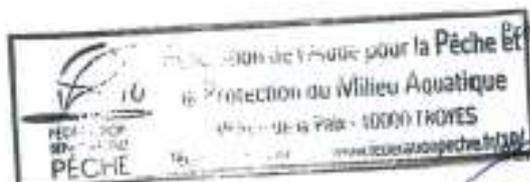
Dans le cadre du présent dossier de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au stade complet de la Seine troyenne et supérieure, je soussigné, Benoît BRÉVOT, Président, certifie que la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique est non assujetti à la TVA.

La Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'action suivante :

- Action 6.3.1 « Recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques, entre la commune de Fouchères et la limite aval du périmètre du PAPI, pour leur réhabilitation et leur valorisation » (30 000 € TTC)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Troyes, le 06-09-2018



Président,

Benoît BRÉVOT



21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tel : 03.80.81.56.25
Fax : 03.80.91.18.58
Mail : contact@syndicatsequana.fr

Châtillon sur Seine, mardi 23 octobre 2018

Attestation de non assujettissement à la TVA

Dans le cadre du présent dossier de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au stade complet de la Seine troyenne et supérieure, je soussigné Thierry NAUDINOT, Président, certifie que les actions proposées en maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte Sequana sont non assujetties à la TVA.

Sous réserve de l'accord du Comité Syndical et de l'attribution de financements nécessaires, le Syndicat Mixte Sequana s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- Action 1.3 « Modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laigne » (montant estimatif : 200 000 € TTC),
- Action 1.9.3 « Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation » (montant estimatif : 20 000 € TTC),
- Action 6.1.1 « Démarche pilote du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais »,
- Action 6.2 « Travaux d'amélioration sur les conditions d'écoulement au droit des ouvrages hydrauliques (merlons de curage et digues) » (montant estimatif : 300 000 € TTC).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,
Thierry NAUDINOT



ATTESTATION DE NON ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Dans le cadre du présent dossier de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au stade complet de la Seine troyenne et supérieure, je soussigné, Jean-Pierre ABEL, Président, certifie que le Syndicat DEPART est non assujetti à la TVA.

Le Syndicat DEPART s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes pour lesquelles il ne récupère pas le fonds de compensation sur la TVA :

- Action 4.1 « Favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification » (action conduite en régie)
- Action 4.2 « inciter à la conception de projets d'aménagements résilients » (10 000 € TTC)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Troyes, le 19/11/2018

Président,

Jean-Pierre ABEL



ACCORDS DE PRINCIPE DES AUTRES COFINANCEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

Monsieur Frédéric MOLOSSI
Président
EPTB SEINE GRANDS LACS
12 rue Villiot
75012 PARIS

Strasbourg, le 12 JUIN 2019

Monsieur le Président,

Le syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite poursuivre la dynamique initiée lors du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la Seine troyenne en s'engageant conjointement avec les principaux acteurs dans la mise en oeuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure ; PAPI pour lequel vous sollicitez l'engagement financier de la Région Grand Est.

Le PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Troyes ; stratégie pour laquelle la Région Grand Est avait rendu son avis avant approbation.

Les services de la Région participent par ailleurs, depuis 2017, à l'élaboration et la définition du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, dont le périmètre inclut le bassin versant allant des sources de la Seine, en Côte-d'Or, jusqu'à la confluence Seine/Aube, dans la Marne.

Les actions aujourd'hui prévues dans le PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure s'inscrivent dans la politique régionale en matière d'eaux, politique adoptée le 18 novembre 2016 par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, la Région Grand Est est fortement impliquée dans le soutien d'actions de prévention des inondations puisqu'elle est signataire du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région (CPIER) du Plan Seine 2014-2020.

Qui plus est, l'action politique de la Région Grand Est a été confortée par le décret n°2018-494 du 19 juin 2018 lui confiant les missions d'animation-concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à l'échelle de son territoire.

En parallèle, la Région Grand Est poursuit sa démarche afin que lui soit confié la mission d'animation-concertation dans le domaine de la prévention des inondations.

[Signature]

Région Grand Est

Siège de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tel. 03 88 75 69 67

Hôtel de Région - 5 rue de Jéricho
C570441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tel. 03 25 70 31 31

Hôtel de Région - place Gabriel Hecquard
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tel. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Pour ces raisons, la Région Grand Est s'engage, sous réserve de labellisation du projet de PAPI et de validation par la commission permanente, à accompagner financièrement les actions répondant aux critères d'éligibilité du dispositif régional de prévention et gestion intégrée des inondations.

Ainsi, les actions identifiées pour être accompagnées par la Région Grand Est pourront être les suivantes, selon les taux proposés :

- Action 1.4 – Modélisation hydraulique sur la Seine et ses affluents ;
- Action 1.8.1 – Communication sur le risque inondation autour des digues du centre-ville ;
- Action 1.13 – Accompagnement des communes dans la pose de repères de crues à l'échelle du bassin ;
- Action 4.2 – Inciter à la conception de projets d'aménagements résilients ;
- Action 4.4 – Étude liée aux enjeux de l'eau sur le secteur de la frontière entre Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes ;
- Action 5.1 – Diagnostic de vulnérabilité de la zone d'activités des Écrevolles ;
- Action 5.3 – Diagnostic de vulnérabilité du site du Grand Véon ;
- Action 5.5 – Diagnostics de vulnérabilité des activités agricoles ;
- Action 5.6 – Diagnostics de vulnérabilité des infrastructures et des équipements en lien avec la gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable ;
- Action 6.5.1 – Mise en œuvre d'une zone de ralentissement dynamique des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain (hydraulique douce) ;
- Action 6.5.2 – Mise en œuvre d'une zone de ralentissement dynamique des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain (hydraulique structurante) ;
- Action 6.6 – Suppression des remblais des ballastières de Verrières et Bréviandes ;
- Action 6.7 – Déploiement d'études pilotes sur les sous-bassins vulnérables aux phénomènes d'érosion-ruissellement ;
- Action 6.8 – Étude de faisabilité sur l'aménagement du pont et du déversoir de Courtenot ;
- Action 6.9 – Optimisation des écoulements au droit de l'ouvrage de prise d'eau situé à Courtenot ;
- Action 6.10 – Amélioration des conditions d'écoulement et de la débitance du canal de restitution Seine ;
- Action 7.3 – Études de conception du projet de rénovation des digues du centre-ville et d'optimisation du système d'endiguement.

Dans la continuité de ses précédents engagements, la Région Grand Est tient à démontrer son implication dans les démarches globales et coordonnées de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants et dans une logique de solidarité des territoires.

Aussi, vous voudrez bien veiller à associer les services de la Région à chaque projet d'opération du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional
Par déléguation
La Directrice de la Transition Ecologique
et de l'Environnement,
Sabine FRANÇOIS